

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 16 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ÉRRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU
Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Freddy ROYER**DELIBÉRATION N° 7****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : CREATION D'UN DORTOIR A L'ECOLE ANNE FRANK- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : DETR**

Depuis la restructuration des écoles en 2017, l'école Anne Frank est devenue une école maternelle comptant de nombreux enfants scolarisés. Compte-tenu du nombre d'enfants accueillis (environ 180) et de la taille de l'école, il est nécessaire de créer un dortoir complémentaire pour les moyennes sections qui ne font pas la sieste toute l'année.

Une des hypothèse consiste donc à créer un dortoir temporaire dans la grande salle d'activité située dans l'aile Nord-Ouest du bâtiment. Une partie de cloisonnement serait réalisée par des rideaux afin de pouvoir continuer à utiliser cette pièce en salle d'activité en dehors des heures de repos des enfants.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-après et de solliciter la subvention DETR de l'État.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR sollicitée (30%), soit	7 639,50 €
- Fonds propres (70%), soit :	17 825,50 €

Total 25 465,00 € HT

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil de l'école Anne Frank,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention;
- **décide** pour ce projet de solliciter une subvention DETR auprès de l'État;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : 17 JAN. 2020
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

17 JAN. 2020

